



SECTEUR 1 :

nord et ouest de la commune
JEUDIS 3 DÉCEMBRE ET 7 JANVIER

SECTEUR 2 :

Sud et est de la commune
MERCREDIS 2 DÉCEMBRE ET 6 JANVIER
Penser à sortir les encombrants,
la veille du jour de ramassage, après 19h.

Attention

Certains déchets sont exclus de la collecte des objets encombrants :

les produits dangereux ou corrosifs (bouteilles de gaz, batteries, pots de peinture, huiles usagées...), les objets trop lourds, les objets de plus de 2m x 2m, les verres (fenêtres, miroirs...), les déchets verts, les troncs d'arbres, les gravats, les éléments de carrosserie et de mécanique automobile, les pneus, les ordures ménagères, les cartons avec garnitures diverses (polystyrène, paille...), les DEEE (appareils avec une prise, batteries ou piles), les distributeurs ayant l'obligation de les reprendre au moment de l'achat d'un nouvel appareil.

Quelle que soit la collecte, les poubelles (jaunes ou marron) ne sont autorisées sur la voie publique que les veilles des jours de collecte à partir de 19h jusqu'au lendemain 14h maximum.

Pour tous renseignements
appeler le 01 49 44 63 43.

Les déchets toxiques

Ils sont à apporter à l'Ecobus :

SAMEDI 19 DÉCEMBRE

de 9h à 12h,
sur le parking de l'Hôtel de Ville
(accès boulevard Carnot)

Les déchets verts

Ils sont à apporter à la SEPUR
(69, rue des Frères Lumière),
le mercredi et le samedi de 8h à 12h.
Se munir d'un justificatif de domicile.

En dehors des collectes, vous pouvez déposer gravats et déchets verts à la déchetterie intercommunale,
62, rue Anatole France à Romainville.
Tél. 01 41 83 77 20
Fermeture le 1^{er} mai uniquement.

Les arbres de nos squares

Les sorbiers (Sorbus)

Les sorbiers sont des arbres typiquement européens. Ils ont la forme de grands arbustes voire dans certains cas de petits arbres pouvant atteindre 6 à 8 mètres de haut. C'est à leurs feuilles, simples ou composées, que l'on peut distinguer les principales variétés.

Les fleurs en corymbe de couleur blanche font place à des petites baies rouges ou rosées généralement comestibles et visibles sur les arbres dès le mois de septembre.

En ville, on trouve couramment le **sorbier des oiseaux** (*Sorbus aucuparia*), facilement reconnaissable à ses grandes feuilles composées, et dès le mois d'octobre aux nombreuses baies rouges, dont les oiseaux et plus particulièrement les merles sont très friands.



Dans l'est du bassin parisien, il existe une variété de sorbier spécifique et peu répandue, **L'alisier de Fontainebleau** (*Sorbus latifolia*). C'est un arbre hybride, à feuille simple, velue sur le dessous et au bord denté. On peut en admirer quelques spécimens dans le parc des 33 hectares, près de la rue Albert Camus et dans le bois où certains ont poussé

spontanément.

A Neuilly-sur-Marne, plusieurs rues sont plantées de sorbiers, notamment la rue de la Libération dans laquelle on peut voir des **alisiers blancs** (*Sorbus aria*). Outre l'alisier de Fontainebleau, le parc des 33 hectares compte lui aussi plusieurs espèces de sorbiers.

Source Service des Espaces Verts

Lutter contre les dépôts anarchiques

1500 euros, c'est ce qu'il vous en coûtera si vous déposez de façon anarchique encombrants et déchets en tous genres sur la voie publique. "C'est le principe du pollueur payeur qui doit s'appliquer" explique **Saliha Saoual**, responsable du tri et de la collecte des déchets "récemment un administré qui n'a pas jugé bon de respecter la réglementation a fait l'objet d'un dépôt de plainte l'exposant à une amende de 1500 euros".

La Ville souhaite endiguer les dépôts sauvages, néfastes pour l'environnement et coûteux pour la collectivité, en se montrant désormais plus ferme. Derrière cette amende, il y a un appel au civisme : la rue est un espace commun qu'il convient de respecter. Nul ne peut en disposer à sa guise.

Une dizaine de points "noirs" à savoir régulièrement souillés et pollués ont été repérés dans la ville sur lesquels ont été posés des panneaux d'interdiction de dépôt de déchets. En fonction des observations faites sur le terrain d'autres panneaux pourront être rajoutés.

